

ORCOM CFGS AUDIT
Société par actions simplifiée au capital de 140 000 euros
Siège social : ZA de Ranfaing 88200 ST NABORD
RCS EPINAL 494 334 329

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 3 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le 3 juin,

À 14 heures 40,

Les associés de la Société **ORCOM CFGS AUDIT** se sont réunis en Assemblée Générale Mixte au 2 avenue de Paris à ORLÉANS (45000), sur convocation faite à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 14 000 actions sur les 14 000 actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée est présidée par la société **ORCOM CFGS**, en sa qualité de Présidente de la Société, représentée par Monsieur Valentin DOLIGÉ, en qualité de gérant.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,

- Le rapport de la Présidente,

- Un exemplaire des statuts de la Société,

- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

PREMIÈRE RÉOLUTION

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de la Société ORCOM CFGS de ses fonctions de Présidente avec effet ce jour et nomme à effet de ce jour, pour une durée égale à la durée de la Société, en qualité de Présidente, la Société ORCOM, Société d'Expertise-Comptable et de Commissariat aux comptes, Société anonyme à conseil d'administration au capital de 10 000 000,00 euros, dont le siège est au 2 avenue de Paris à ORLÉANS (45000), immatriculée au registre du commerce et des Sociétés d'ORLÉANS sous le numéro 314 910 225.

La Présidente assumera sous sa responsabilité, la direction générale de la Société représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Elle est investie dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Monsieur Michel MARTIN, au nom de la Société ORCOM qu'il représente, remercie l'Assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Président et confirme qu'il remplit lui-même ainsi que la Société les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et un associé.



A blue ink signature consisting of a small shield-like symbol followed by a cursive script.